PAYS SEINE & TILLES EN BOURGOGNE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit le projet politique du Pays-Seine-et-Tilles. Il a pour objet de répondre aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire, tout en tenant compte des spécificités communales.

Il décline également les objectifs liés à la mise en œuvre des politiques sectorielles et des plans/programmes, dans une logique de développement durable.

Les grandes ambitions ayant rythmé l'élaboration de ce projet prospectif

Lutter contre l'étalement urbain et valoriser les offres de proximité

Conscients du processus de raréfaction de certaines ressources (sol, bois, énergies etc.), les élus du territoire souhaitent œuvrer pour réduire l'impact du développement urbain escompté sur l'environnement tout en poursuivant les actions de valorisation et de protection de ces ressources.

Par ailleurs, dans un contexte d'allongement constant des distances à parcourir, de perte d'attractivité des centralités et de désertification des communes rurales, les élus ont souhaité s'engager dans la promotion d'un territoire solidaire où l'armature territoriale multipolaire vient révéler les complémentarités de chaque territoire et ainsi renforcer le sentiment de proximité entre offre et demande.

Enfin, couplée à cette organisation collective, la nécessité d'optimiser les tissus urbains s'est imposée comme une condition sine qua non pour limiter la consommation des espaces et permettre un regain d'intérêt pour les secteurs les moins attrayants.

Avoir un regard neuf sur un territoire regorgeant de potentialités : le pari de la ruralité

Penser autrement le développement du Pays Seine-et-Tilles pour l'inscrire durablement dans le temps tout en valorisant une nouvelle approche de la ruralité, tel est le défi lancé par les élus du territoire. Pour assurer une croissance démographique continue et un cadre de vie enviable, ce défi repose avant tout sur la valorisation et l'adaptation des richesses dont dispose le territoire. Enfin, le changement de regard passe également par une politique active en matière d'animation territoriale pour accompagner les besoins quotidiens de chaque habitant.

Les grandes ambitions ayant rythmé l'élaboration de ce projet prospectif

Appréhender les changements climatiques tout en promouvant une certaine qualité de vie

Les territoires sont plus que jamais confrontés aux conséquences du réchauffement climatique et à la fragilisation des milieux naturels. Celles-ci impliquent une meilleure prise en compte des politiques publiques pour faire face aux risques ainsi que des actions pour sensibiliser la population aux « bonnes pratiques ».

A l'échelle du territoire, les élus pionniers en matières de transition énergétique, ont souhaité réaffirmer leurs initiatives visant à réduire et/ou limiter les impacts du développement sur l'environnement et garantir de bonnes conditions de vie, tant pour les habitants que pour la faune et la flore locale.

Ces mesures concernent notamment la lutte contre l'étalement urbain par le choix de l'intensification, le renforcement des déplacements alternatifs propres et doux, un développement des ressources de proximité ou encore la valorisation de la nature en ville, le tout accompagné de solutions innovantes durables promouvant les énergies renouvelables.

Axe 1: Un parti d'aménagement engagé et résolument tourné vers un futur responsable

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Priorité 1.2 : Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Axe 2 : Une ruralité réinventée gage d'un cadre de vie enviable

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Priorité 2.4 : Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Axe 3 : Des savoir-faire et des ressources valorisés moteurs d'un développement économique et résidentiel renouvelé

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Priorité 3.2 : Soutenir les filières vertes liées aux ressources agro-naturelles du territoire

Priorité 3.3 : S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

1

Un parti d’aménagement engagé et résolument tourné vers un futur responsable

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ **S'organiser collectivement pour articuler les complémentarités et faire jouer les solidarités**

- **Réaffirmer la structuration territoriale du Pays Seine et Tilles** pour assurer un développement cohérent et complémentaire :
  - Conforter le **pôle principal**, composé d'Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille et Til-Châtel , comme moteur d'attractivité et de développement à l'échelle du Pays ;
  - Faire du **pôle relais** de Selongey, un véritable appui à la centralité principale pour ré-impulser le développement au nord du territoire ;
  - Asseoir un réseau de **pôles d'équilibre**, Grancey-le-Château-Neuvelle, Saint-Seine-L'Abbaye, Saint-Martin-du-Mont, Messigny-et-Vantoux et Darois, pour rayonner sur les micro-bassins de vie ;
  - Tenir compte d'un pôle d'un **pôle en devenir** au sud du territoire en cas d'évolution structurelle de plusieurs communes ;
  - Entretenir le rôle de proximité des **communes rurales** pour animer les secteurs les plus isolés.

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ **S'organiser collectivement pour articuler les complémentarités et faire jouer les solidarités**

- Se saisir des **différents contextes territoriaux pour mener une politique de développement cohérente**, au plus près des réalités en s'appuyant sur :
  - **Le réseau de polarités** pour catalyser et structurer le développement du territoire ;
  - Les **secteurs géographiques** faisant face aux mêmes défis de développement pour impulser des dynamiques différenciées adaptées à leurs enjeux ;
  - Les **communes rurales** pour connaitre un développement adapté, au service du maintien des aménités du territoire et de son caractère agro-naturel.
- Améliorer les **interactions entre les polarités et leurs territoires d'influence**, notamment en termes d'accessibilité aux services et de complémentarité de l'offre afin de garantir un fonctionnement territorial optimum et de réduire les temps de déplacement des habitants.

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ Maîtriser la consommation foncière pour assurer le maintien des grandes entités agro-naturelles

- Promouvoir un **modèle d'urbanisation durable** en privilégiant le **développement en optimisation** des tissus déjà bâtis :

  - **Valoriser**, en priorité, **le foncier disponible au sein des enveloppes bâties** (dents creuses, cœurs d'îlots, délaissés urbains, etc.) et accompagner le renouvellement des tissus déqualifiés (friches, îlots dégradés, etc.) pour favoriser leur compacité ;

  - **Proposer des formes urbaines plus compactes** tout en adaptant leur physionomie aux paysages bâtis des communes ;

  - **Initier des densités différenciées** selon les contextes territoriaux et la capacité des réseaux et des équipements existants et/ou projetés.

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ **Maîtriser la consommation foncière pour assurer le maintien des grandes entités agro-naturelles**

- **Réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers** en extension par rapport à celle observée sur les dix dernières années :
  - **Limiter l'artificialisation diffuse et linéaire** pour préserver les fonctionnalités des milieux naturels et agricoles, les ouvertures vers le grand paysage et pour restreindre les surcoûts liés à l'extension des réseaux secs, d'eau potable et d'assainissement ;
  - **Redimensionner les zones à urbaniser** du territoire pour qu'elles soient proportionnées aux capacités de densification au sein de l'enveloppe urbaine et aux objectifs démographiques envisagés ;
  - **Localiser les extensions urbaines** en continuité immédiate de la trame bâtie existante pour limiter l'étalement urbain.

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ **Conjuguer compacité des espaces et qualité de vie pour une intensité bien vécue**

- Soutenir les efforts engagés pour **concilier diversité des formes urbaines et des typologies bâties et maintien de la qualité du cadre de vie en adaptant l'intensité bâtie à la nature des tissus existants et de leur accessibilité ;**

- **Remettre l'habitant au cœur des réflexions** en améliorant son cadre de vie :
  - **Préserver et développer les espaces publics** en travaillant sur leur qualité, à travers des interventions socialement innovantes et respectueuses de l'environnement : végétalisation, apaisement de la circulation, aménagements urbains et ludiques… ;
  - **Intégrer et mettre en valeur les espaces de respiration naturels et paysagers** nécessaires au bon fonctionnement environnemental et écologique des communes.

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Défis à relever

➔ **Miser sur l'échelle de proximité pour enrayer le phénomène d'étalement**

- **<u>Garantir une mixité fonctionnelle à plusieurs échelles</u>** (polarités de l'armature territoriale, quartiers et projets d'aménagement) pour limiter les besoins en déplacements des habitants :
  - Recentrer l'offre urbaine générale en misant sur un développement résidentiel au plus proche des lieux de vie, d'emploi et de consommation ;
  - Accroître le sentiment d'appartenance local en incitant à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants.
- **<u>Renforcer le sentiment de proximité</u>** en articulant les différentes échelles de mobilité et en les adaptant aux modes doux .

Priorité 1.2 : Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Défis à relever

➔ Protéger les espaces naturels et la biodiversité locale

- **Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables** : massifs forestiers, espaces prairiaux, pelouses sèches, milieux aquatiques et humides…

- **Favoriser les continuités écologiques** entre les réservoirs de biodiversité à l'intérieur du territoire et en lien avec les territoires voisins en :
  - **Définissant des protections** permettant le maintien et le renforcement de la fonctionnalité des corridors écologiques (éviter l'urbanisation dans ces secteurs, maintenir des espaces de nature…)
  - **Préservant les bois et bosquets et le réseau de haies** qui sillonnent autant la plaine agricole que les espaces bocagers de l'ouest du territoire, sans entraver leur entretien et leur valorisation à destination du bois-énergie ;
  - **Protégeant les milieux aquatiques et humides** qui présentent une grande richesse de biodiversité et participent à la gestion de l'eau, en lien avec les actions menées de restauration, préservation menées par les SAGE…

- **Identifier des espaces tampons entre milieux naturels et urbains** en garantissant la préservation et la mise en scène des lisières boisées qui sont des zones de biodiversité importantes et des repères paysagers majeurs

Priorité 1.2 : Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Défis à relever

➔ **Préserver les espaces agricoles dans leur diversité et activer leur multifonctionnalité**

- **Protéger l'ensemble des espaces agricoles** pour leurs qualités agronomiques et paysagères (plaine agricole et grandes cultures, prairies pâturées des vallées, espaces bocagers…) ;

- **Soutenir un véritable projet agro-naturel** en encourageant le maintien et la diversification de l'agriculture, et en valorisant les espaces naturels :
  - **Tenir compte du développement de l'agriculture durable** et la vente aux particuliers en anticipant leurs besoins afin de valoriser les filières courtes ;
  - **Penser des espaces fonctionnels de la trame verte et bleue au sein des espaces agricoles** participant aux corridors écologiques, à la protection et la gestion de la ressource en eau, à la prévention des risques, à la production d'énergie, etc.

Axe 1 : Un parti d'aménagement engagé et résolument tourné vers un futur responsable

PADD - SCoT du PETR Seine-et-Tilles

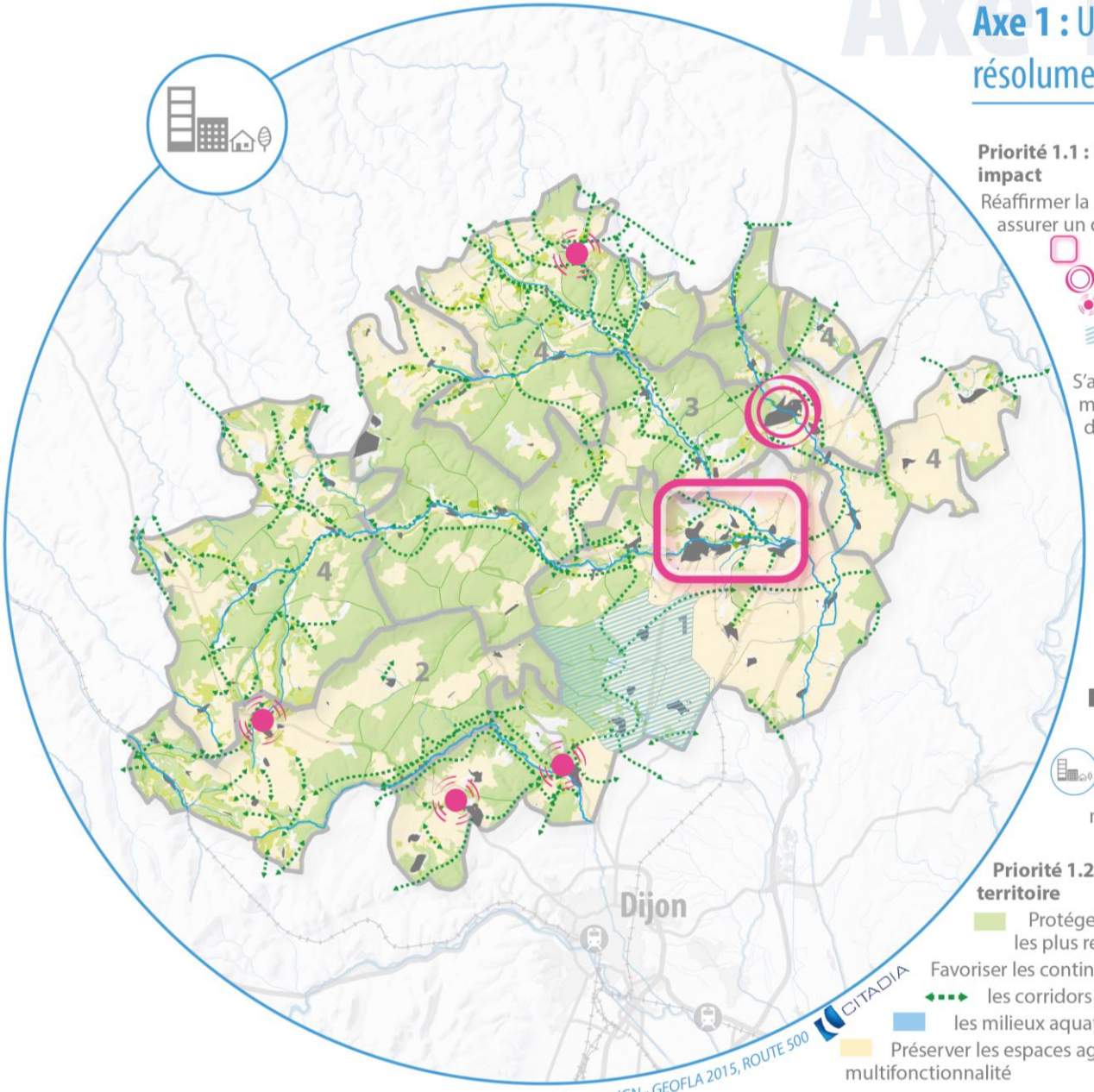

Priorité 1.1 : Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Réaffirmer la structuration territoriale du Pays Seine et Tilles pour assurer un développement cohérent et complémentaire :

- le pôle principal
- le pôle relais
- les pôles d'équilibre
- Pôle d'équilibre en devenir en cas d'évolution structurelle de plusieurs communes

S'appuyer sur les secteurs géographiques faisant face aux mêmes défis de développement pour impulser des dynamiques différenciées

- 1 Secteur très familial, présentant une attractivité et une activité de la construction très dynamique
- 2 Secteur connaissant un léger vieillissement récent et une attractivité plus modérée
- 3 Secteur familial connaissant une activité de la construction modérée
- 4 Secteur moins familial au vieillissement un peu plus marqué et en attente de regain d'attractivité

Promouvoir un modèle d'urbanisation durable en privilégiant le développement en optimisation des tissus déjà bâtis

Soutenir les efforts engagés pour concilier diversité des formes urbaines et des typologies bâties et maintien de la qualité du cadre de vie

Priorité 1.2 : Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité et milieux les plus remarquables

Favoriser les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité

- les corridors écologiques
- les milieux aquatiques et humides

Préserver les espaces agricoles dans leur diversité et activer leur multifonctionnalité

2

Une ruralité réinventée gage d’un cadre de vie enviable

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Défis à relever

➔ **Partager la responsabilité d'une croissance résidentielle pour renforcer les équilibres**

- Satisfaire les attentes de la population résidente et se **préparer à accueillir environ 5040 habitants supplémentaires** en permettant la **mise sur le marché de 219 nouveaux logements par an** d'ici 2030 ;

- Organiser, collectivement, l'atteinte de cet objectif dans la perspective d'un développement responsable et solidaire du Pays :
  - Faire contribuer, **de manière différenciée et en fonction des secteurs**, l'ensemble du territoire au maintien de l'attractivité résidentielle ;
  - **Encourager l'attractivité des centralités** et conforter leur poids dans la structuration territoriale.

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Défis à relever

➔ **Favoriser des parcours résidentiels complets pour accompagner chaque étape de vie**

- **Poursuivre les efforts engagés en faveur de la diversification de l'offre en logements** (taille, typologie, statut d'occupation …) afin de répondre aux évolutions sociodémographiques à l'œuvre sur le territoire et de rester attractif vis-à-vis des nouvelles populations ;

- **Garantir le respect des objectifs de mixité sociale** pour réduire les inégalités d'accès au logement en proposant une offre au plus près de la demande exprimée :
  - **Assurer une répartition équilibrée et solidaire des logements sociaux** et parfois ponctuellement, en secteur rural, mais uniquement pour répondre localement aux besoins qui s'y expriment ;
  - **Maintenir l'offre en logement spécifique** sur le territoire (hébergement d'urgence, adapté aux handicaps, etc.).

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Défis à relever

➔ Assurer la réhabilitation du parc ancien pour résorber le phénomène de vacance

- **Poursuivre des actions volontaristes à destination du parc ancien** pour enrayer le phénomène de vacance « longue durée » et ainsi faciliter leur retour sur le marché :
  - Amélioration du niveau de confort des constructions vétustes ;
  - Réhabilitation des constructions peu fonctionnelles ;
  - Changement d'usages et d'affectation de certaines constructions …

- Encourager la **rénovation énergétique du bâti** en :
  - Assurant l'insertion harmonieuse des dispositifs en lien avec le cadre bâti et paysager environnant
  - Améliorant l'information auprès des publics dans le cadre des programmes pouvant être mobilisés et des actions engagées par le territoire et ses partenaires telle que des opérations programmées de l'habitat ou la plateforme territoriale de rénovation énergétique
- **Permettre l'évolution et l'amélioration du bâti existant** dans le respect de la richesse du patrimoine architecturale local pour améliorer l'attrait des constructions de caractère.

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Défis à relever

➔ **Concevoir des opérations innovantes, évolutives pour un parc bâti aux performances environnementales et énergétiques exemplaires**

- Encourager le recours à des **modes de construction innovants et énergétiquement sobres** :
  - Privilégier un développement urbain favorable à la généralisation des principes bioclimatiques ;
  - Soutenir les principes d'éco-construction (utilisation de matériaux locaux et biosourcés, etc.).
- Encourager le développement de **solutions d'énergies renouvelables dans les opérations d'aménagement ou pour les constructions individuelles** en :
  - encourageant notamment le développement des réseaux de chaleur pour valoriser la ressource biomasse locale, les dispositifs de production d'énergie solaire, etc.
  - en favorisant une bonne intégration des dispositifs dans l'environnement bâti, préservant les qualités architecturales
- **Proposer des constructions évolutives**, s'adaptant aux nouveaux modes de vie et aux évolutions de la population (principe de modularité, etc.)

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Défis à relever

➔ **Encourager l'attractivité des centres-bourgs pour contribuer à dynamiser les bassins de vie locaux**

- **Affirmer le rayonnement et l'image des centralités** du territoire afin de (re)créer une appétence pour ces espaces :
  - Améliorer et sécuriser l'accessibilité et la « circulabilité » des centres-villes et centres-bourgs ;
  - Parfaire la lisibilité et la diversité de l'offre en commerces, services et équipements.

- Multiplier les initiatives en faveur du **maintien et du renforcement des cellules commerciales et des services** en centres-villes et cœurs de bourg et ainsi garantir l'animation urbaine de ces secteurs ;

- **Miser sur une "expérience" urbaine et villageoise** de qualité par la mise en valeur et l'animation des espaces publics et la promotion de l'offre commerciale.

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Défis à relever

➔ **Organiser le perfectionnement de l'appareil commercial pour garantir une couverture optimum**

- **Adapter et maîtriser l'équipement commercial** existant et futur, dans une optique de complémentarité de l'offre et de non-concurrence interne :
  - **Favoriser la redynamisation de l'appareil commercial** des cœurs de villes, bourgs et villages pour garantir une offre complète et renouvelée ;
  - **Optimiser l'espace dédié aux zones commerciales existantes** et encourager leur densification afin de maintenir l'attractivité de leur offre, de limiter la consommation d'espace et l'apparition de friches commerciales ;
  - **Tenir compte, dans les projets d'offre commerciale,** des flux de circulations non captés.

- **Rechercher et encourager le développement de solutions commerciales alternatives** (camions ambulants, distributeurs, e-commerce...) pour maintenir une offre de première nécessité dans les secteurs plus isolés.

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Défis à relever

➔ **Adapter l'offre en équipements et services aux mutations pour permettre une meilleure prise en compte des besoins**

- **Anticiper les besoins quantitatifs et qualitatifs en équipements et services** en lien avec les ambitions et évolutions démographiques du territoire :
  - **Compléter l'offre d'enseignement** (lycée, collège), **petite enfance et périscolaire** pour désengorger les équipements existants et anticiper l'arrivée de nouvelles populations ;
  - **Tenir compte du déploiement de l'offre à destination des personnes âgées** pour permettre leur maintien sur le territoire (structures, services, etc.) ;
  - Poursuivre les initiatives en faveur du **développement d'une offre sportive et culturelle** diversifiée et de qualité.
- Penser une structuration de l'offre à l'échelle du Pays afin **travailler les complémentarités entre infra-territoire** et permettre le développement d'une offre plus performante ;
- **S'appuyer sur le principe de mutualisation et de polyvalence des structures** pour lutter contre la désertification des services et répondre aux besoins liés au vieillissement (maison des services, pôle rural de santé, …) et dans l'optique d'optimiser les temps de déplacement.

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Défis à relever

➔ **Adapter l'offre en équipements et services aux mutations pour permettre une meilleure prise en compte des besoins**

- Accompagner, d'ici 2020, la couverture totale du territoire en Très Haut Débit :
  - **Assister le Département de la Côte-d'Or** qui porte la mise en œuvre du projet « Très Haut Débit » ;
  - **Perfectionner la couverture numérique des zones d'activités** pour garantir leur compétitivité et renforcer leur visibilité ;
  - **Généraliser le raccordement des zones résidentielles** pour en faire un facteur d'attractivité.
- Faire de cette couverture, une condition d'amélioration d'accès aux services et de diversification de l'offre :
  - **Encourager l'essor des commerces et services dématérialisés** (@commerces, @services, télémédecine, etc.) et des points relais ;
  - **Communiquer, autour du numérique**, pour familiariser les habitants à l'ensemble de ces dispositifs.
- **Optimiser la couverture de téléphonie mobile** pour limiter les secteurs présentant un service limité

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Défis à relever

➔ **Encourager la découverte et la pratique des grands espaces naturels du territoire**

- **Organiser la lisibilité, la connaissance et la mise en réseau des itinéraires** accessibles aux publics (itinéraires de randonnées, autour des points de vue remarquables, le long des cours d'eau, etc.)

- **Sensibiliser les habitants, visiteurs et touristes aux richesses naturelles et patrimoniales** du territoire (panneaux informatifs, postes d'observation…)

- **Poursuivre les efforts d'aménagement pour la découverte des espaces naturels remarquables** tout en limitant la pression sur les milieux naturels et en privilégiant le tourisme nature sans artificialisation de l'espace

- **S'appuyer sur les acteurs du territoire** : Réserve Naturelle Régionale, futur Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne, offices de tourisme, associations…

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Défis à relever

➔ **Veiller au maintien d'une accessibilité routière et ferroviaire de qualité pour faciliter les déplacements à l'échelle du Pays Seine-et-Tilles et à destination des territoires voisins**

- Rechercher **l'optimisation du réseau routier** pour sécuriser et fluidifier les flux en **identifiant et, le cas échéant, requalifiant des voiries stratégiques ;**

- **Inciter à l'utilisation du train dans la chaîne de déplacement quotidienne** en soutenant toutes initiatives visant à parfaire l'offre existante :
  - **Réouverture de la halte ferroviaire de Selongey** ;
  - **Amélioration du niveau de service** (cadencement, horaire, fréquence …).

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Défis à relever

➔ **Faire concourir urbanisation et transports pour limiter les besoins en déplacements**

- **Prioriser le développement urbain aux abords des secteurs bien desservis** en transports (gares, arrêts de transports en commun, axes structurants …) ;

- **Mettre à profit la multi-fonctionnalité des principales centralités** du territoire pour limiter les besoins en déplacement des habitants;

- Confirmer les actions engagées en faveur d'un **développement communal à l'échelle du piéton** :
  - **Parfaire le maillage du réseau de liaisons douces** (desserte, qualité de la voirie, signalétique, mobilier...) notamment en direction des pôles générateurs de flux ;
  - **Penser l'aménagement des points d'interconnexion** avec d'autres modes de transport alternatifs au tout automobile (bus, train, covoiturage etc.);
  - **Assurer l'articulation des nouvelles opérations** avec la trame bâtie existantes.

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Défis à relever

➔ **Favoriser l'intermodalité pour construire des chaînes de déplacement optimisées et adaptables à tous les besoins**

- Œuvrer, en partenariat avec les acteurs compétents en la matière, à **l'amélioration de la chaîne des déplacements** :
  - **Viser l'amélioration de la coordination** du réseau ferroviaire et du réseau de bus ;
  - **Travailler l'interface entre les différents modes** de transport pour limiter les ruptures de charge ;
  - **Optimiser les rabattements tous modes** vers les points de transports en commun structurants.
- **Promouvoir un meilleur partage de l'espace public** en faveur des modes non-motorisés pour concourir à l'augmentation de la pratique :
  - **Réfléchir à la hiérarchisation de la voirie** et travailler sur la sécurité de l'usager ;
  - **Permettre une meilleure lisibilité** de l'espace public et soutenir la montée en gamme des zones dédiées aux modes doux (signalétique, mobilier, éclairage, verdissement…).

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Défis à relever

➔ **Favoriser l'intermodalité pour construire des chaînes de déplacement optimisées et adaptables à tous les besoins**

- **Encourager et sensibiliser l'ensemble des publics à repenser leurs déplacements** en proposant un recours à plusieurs modes de transports à travers une offre concrète et adéquate :
  - **Identifier et aménager des aires de stationnement** (automobile, deux-roues, vélo) et **de covoiturage sécurisées** à des points stratégiques du territoire, facilitant le report modal des usagers ;
  - **Prévoir le déploiement des bornes de charge** pour inciter l'utilisation des voitures hybrides , électriques, bio méthane … ;
  - **Optimiser l'organisation du service de transports à la demande** en se basant sur des expérimentations déjà réalisées sur le territoire, desservant un public majoritairement sénior ;
  - Envisager la création concertée au niveau intercommunal voire supra-territorial, **d'outils visant à informer les habitants sur les possibilités de recours à d'autres transports** (campagne de sensibilisation, applications numériques…)

Priorité 2.4 : Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Défis à relever

➔ Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages

- **Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères** du territoire entre plaine agricole, plateaux boisés et cultivés, espaces bocagers, vallées… ;
- **Définir durablement une limite pour l'extension urbaine** afin de préserver les grands paysages ;
- **Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue** depuis les axes routiers et sites stratégiques ;
- **Protéger les éléments paysagers ponctuels** témoins de l'identité des communes et du territoire et supports de qualité du cadre de vie (arbres remarquables, patrimoine vernaculaire…) ;
- **Valoriser le patrimoine historique et bâti** (patrimoine religieux, défensif, agricole, lié à l'eau, etc) qui participe à l'identité du territoire et à l'offre touristique et de loisirs.

Priorité 2.4 : Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Défis à relever

➔ **Assurer un cadre de vie de qualité, témoin de l'identité rurale du territoire**

- **Favoriser la qualité paysagère des axes structurants** utilisés par l'ensemble des habitants pour les déplacements quotidiens
- **Qualifier et apaiser les entrées de ville et de territoire** fragilisées ou à recomposer afin d'améliorer la lecture du paysage urbain et naturel du territoire
- **Préserver et aménager des espaces publics de qualité** (espaces végétalisés, , intégration de l'eau et sa gestion, cheminements doux et accessibles…) pour favoriser leur appropriation
- **Valoriser la présence de l'eau dans les aménagements** (berges, fontaines, lavoirs, rivières…)
- **Assurer un patrimoine bâti de qualité** en encadrant les caractéristiques architecturales, paysagères et environnementale des constructions :
  - Valoriser les éléments bâtis identitaires du territoire : clôtures, murs, lavoirs…
  - Transformer les constructions existantes dans le respect du patrimoine existant et des éléments architecturaux remarquables (conservation de l'aspect d'origine, respect des techniques traditionnelles, restauration des matériaux…)
  - Inventer une architecture contemporaine en s'inspirant du vocabulaire architectural traditionnel local

Priorité 2.4 : Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Défis à relever

➔ Conditionner le développement à la mise en place d'un environnement sain et sûr

- **Organiser le développement du territoire** en dehors des espaces les plus touchés par les risques majeurs :
  - **En prévenant l'exposition de personnes et des biens** face au risque inondation dans les communes concernées en privilégiant un développement urbain en dehors des zones à risques et en évitant l'implantation de programmes sensibles dans les zones inondables ;
  - **En prenant en compte les réglementations** afférentes à certains sites (CEA Valduc, SEVESO, carrières, ICPE…)

- **Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances** impactant le territoire :
  - Prendre en compte l'ensemble des risques liés au transport de matières dangereuses
  - Préserver les personnes et les biens du risque mouvement de terrain (éboulement, glissement et effondrement) et sensibiliser au risque de retrait gonflement des argiles
  - Atténuer les nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transport routières ou ferroviaires

- **Œuvrer pour la dépollution et la réhabilitation des espaces** les plus stratégiques pour le développement urbain.

Axe 2 : Une ruralité réinventée gage d'un cadre de vie enviable

PADD - SCoT du PETR Seine-et-Tilles

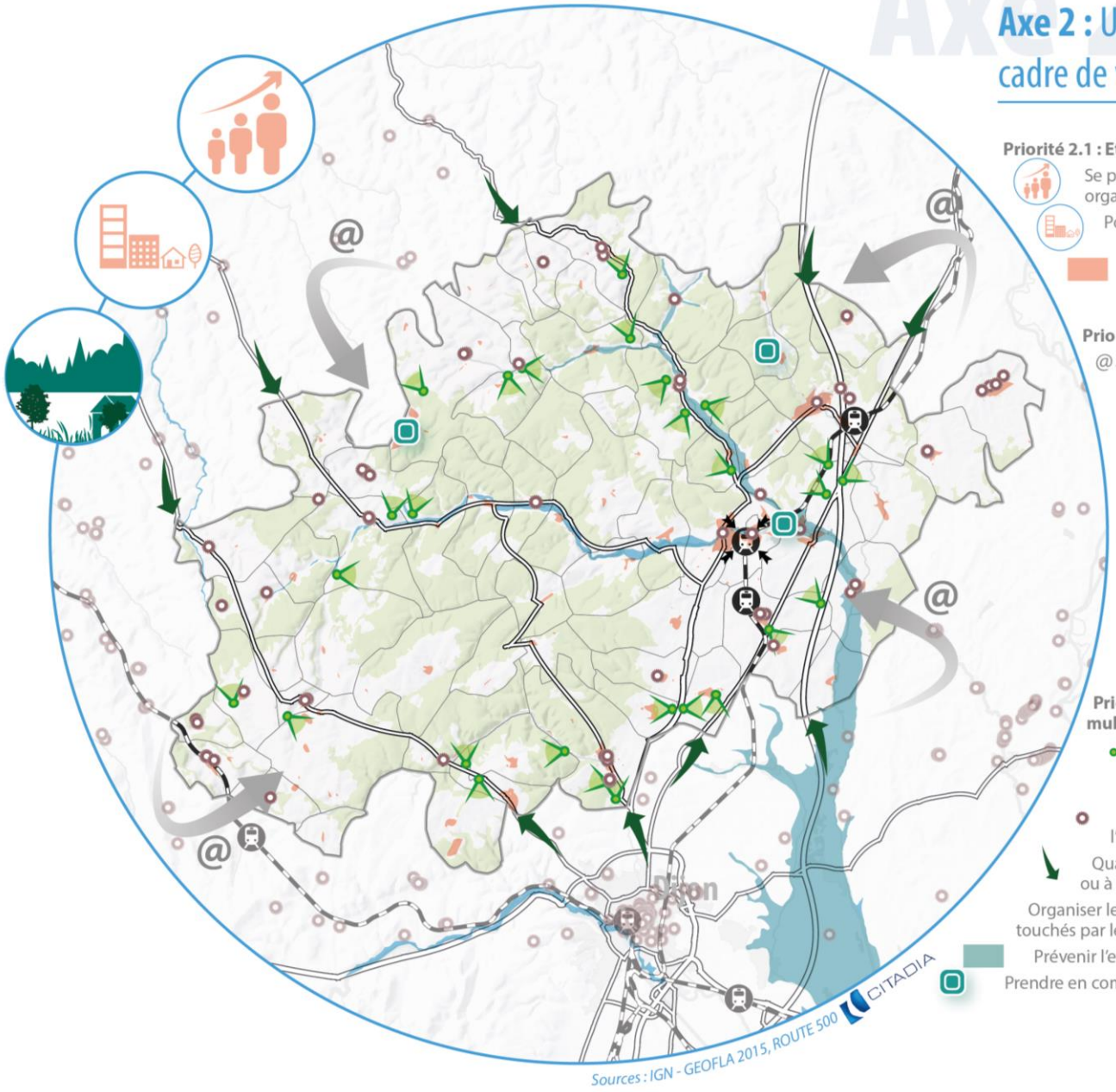

Priorité 2.1 : Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Se préparer à accueillir environ 5040 habitants supplémentaires et organiser collectivement l'atteinte de cet objectif d'ici 2030

Poursuivre les efforts engagés en faveur de la diversification de l'offre en logements

Assurer la réhabilitation du parc ancien et concevoir des opérations innovantes aux performances environnementales et énergétiques élevées

Priorité 2.2 : Miser sur l'animation territoriale au quotidien

@ Accompagner, d'ici 2020, la couverture totale du territoire en THD (FTTH et Fibre Optique au cœur de Bourg) et en faire une condition d'amélioration d'accès aux services et de diversification de l'offre

Encourager la découverte et la pratique des grands espaces naturels du territoire

Priorité 2.3 : Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Rechercher l'optimisation du réseau routier pour sécuriser et fluidifier les flux

Inciter à l'utilisation du train dans la chaîne de déplacement quotidienne

Favoriser l'intermodalité pour construire des chaînes de déplacement optimisées et adaptables à tous les besoins

Priorité 2.4 : Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue depuis les axes routiers et sites stratégiques

Valoriser le patrimoine historique et bâti qui participe à l'identité du territoire et à l'offre touristique et de loisirs.

Qualifier et apaiser les entrées de ville et de territoire fragilisées ou à recomposer

Organiser le développement du territoire en dehors des espaces les plus touchés par les risques majeurs :

Prévenir l'exposition de personnes et des biens face au risque inondation

Prendre en compte les réglementations afférentes à certains sites

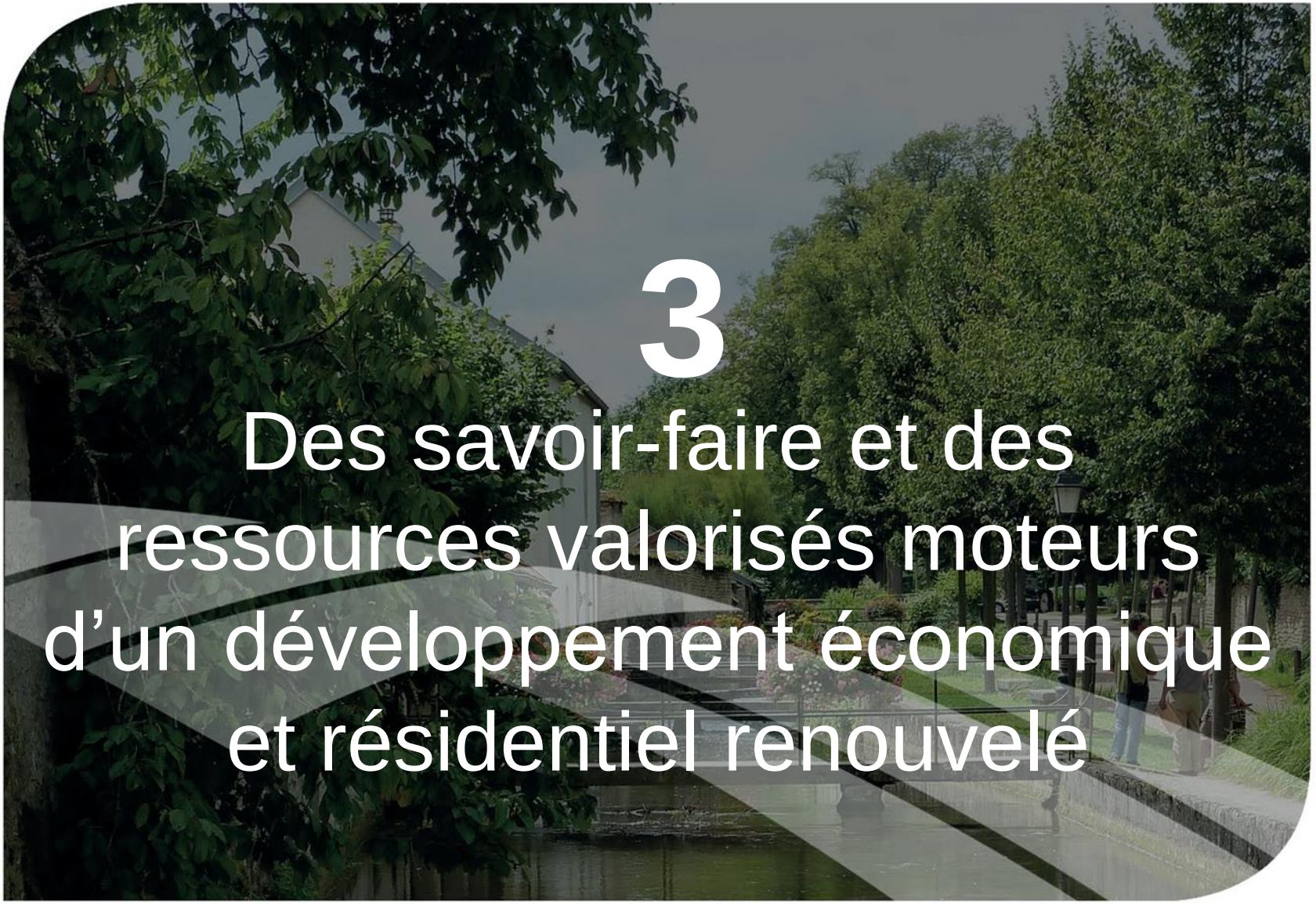

3

Des savoir-faire et des ressources valorisés moteurs d’un développement économique et résidentiel renouvelé

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Défis à relever

➔ **Mettre en réseau les différents sites et secteurs d'activités pour faire émerger et développer des synergies**

- **Identifier et hiérarchiser les zones d'activités économiques** dans un principe de complémentarité en qualifiant et en affirmant leur vocation préférentielle et leur rôle au sein de l'armature économique du territoire ;

- **Soutenir la vitalité d'un tissu d'entreprises diversifié et solidaire** pour engager un environnement économique favorable et limiter les effets de concurrence :
  - Soutenir les activités traditionnelles (agricoles, industrielles, etc.) du territoire dans leurs mutations ;
  - Cibler et accompagner les filières émergentes facteur de croissance demain.

- **Utiliser la transition écologique et numérique comme levier et accélérateur de croissance** afin d'appuyer la performance économique du territoire et résorber les disparités locales.

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Défis à relever

➔ **Répondre aux besoins des acteurs économiques pour faciliter la fluidité de leurs parcours**

- **Proposer une offre économique complète et flexible** (foncier, services), adaptée au degré de maturité de chaque entreprise pour leur donner la possibilité de s'engager dans un système de production plus durable ;

- **Anticiper et cibler les besoins en amont et en aval des projets** pour accompagner les entrepreneurs dans les différentes phases de la production ;

- **Compléter les solutions plus spécifiques existantes** pour répondre à des besoins ciblés et ponctuels tels que les locaux partagés, incubateurs, pépinières d'entreprises et hôtels d'entreprises, etc.

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Défis à relever

➔ Faire évoluer le foncier d'activités existant pour gagner en agilité

- **Optimiser le foncier** disponible au sein des ZAE et **intensifier** ces espaces pour :
  - Conforter la place de ces zones sur le territoire ;
  - Valoriser les équipements et les infrastructures déjà en place ;
  - Limiter les besoins d'extension.
- **Mobiliser l'immobilier d'entreprise vacant** pour concilier croissance et gestion éco-responsable :
  - **Requalifier les friches d'activités économiques, commerciales ainsi que le bâti vacant** pour compléter l'offre économique actuelle et redonner un second souffle à ces espaces peu qualitatifs.
- **Favoriser la réintroduction des activités artisanales peu génératrices de nuisances dans les cœurs de bourgs**, au service d'un retour de la mixité fonctionnelle et de la limitation des besoins en déplacements.
- **Localiser et calibrer les réserves foncières supplémentaires** en conditionnant les possibilités d'extension des zones d'activités existantes au respect des objectifs de modération de la consommation des espaces .

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Défis à relever

➔ Améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités

- **Assurer une intégration optimale des bâtiments d'activités dans le grand paysage** et limiter les nuisances et conflits d'usage :
  - Prévoir la création de zones paysagères tampon entre voiries et bâtiments ;
  - Définir des transitions de qualité avec les tissus et activités environnantes (espaces cultivés, résidentiels…).

- **Répondre aux besoins des entreprises tout en améliorant l'architecture des bâtiments** d'activité pour permettre une bonne intégration dans l'environnement :
  - Définir une volumétrie adaptée au secteur et à l'activité projetée ;
  - Promouvoir une architecture simple et de qualité (matériaux, enseignes…).

- **Structurer et aménager les espaces publics des zones d'activités** (voiries adaptées aux circulations, cheminements doux, végétalisation fonctionnelle paysagère et permettant la gestion de l'eau, aménagements d'espaces de détente et de repos…).

Priorité 3.2 : Soutenir les filières vertes liées aux ressources agro-naturelles du territoire

Défis à relever

➔ **Assurer la mise en valeur du potentiel économique de la forêt**

- **Renforcer la contribution à une diversité énergétique durable** en guidant la structuration de la filière bois-énergie à l'échelle du territoire (exploiter durablement les espaces forestiers en accord avec la stratégie locale de développement forestier, etc.) ;

- Assurer la réalisation des équipements nécessaires et **préserver l'accessibilité de la forêt** pour son exploitation.

Priorité 3.2 : Soutenir les filières vertes liées aux ressources agro-naturelles du territoire

Défis à relever

➔ Intégrer pleinement l'agriculture au cœur des dynamiques d'économie productive

- Accompagner la **pérennisation d'une activité agricole** :
  - **Assurer la protection du foncier** afin de limiter les effets de l'étalement et du mitage dans ces espaces ;
  - **Veiller au maintien d'un cadre fonctionnel** pour les exploitants (accès aux parcelles, préservation des sièges d'exploitation, prise en compte des besoins de circulation des engins agricoles, etc. ;
  - **Préserver la fonctionnalité des bâtiments agricoles** tout en permettant son évolution.

- **Permettre la structuration d'équipements en encourageant la diversification de l'agriculture** à travers le développement de circuits courts adaptés au contexte du territoire (maraîchage, polyculture…) ou d'activités annexes (hébergements, vente directe, pédagogie…).

- **Associer l'agriculture à la production d'énergies renouvelables** (méthanisation, filière-bois…) afin de valoriser l'ensemble des gisements et des ressources disponibles.

Priorité 3.3 : : S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

Défis à relever

➔ **Capitaliser sur l'expérience du territoire en matière d'énergie pour amplifier son inscription dans la transition énergétique**

- **Réduire la dépendance énergétique du territoire** en s'appuyant sur les énergies renouvelables exploitées sur le territoire telles que la poursuite de :
  - La valorisation de la biomasse notamment du bois-énergie
  - Les réflexions de développement de l'éolien

- **Poursuivre le développement du mix énergétique** en amplifiant l'exploitation de ressources locales : énergie solaire, méthanisation, récupération d'énergie fatale, etc.

- **Assurer une intégration optimale des dispositifs de production d'énergies** renouvelables et locales dans l'environnement et le paysage

Priorité 3.3 : : S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

Défis à relever

➔ Garantir une gestion durable de la ressource en eau

- **Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages** pour sécuriser la ressource en eau potable et y adapter les usages ;
- **Assurer une accessibilité égale à l'eau potable** de l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable ;
- **Gérer la ressource en eau, en concertation avec les territoires voisins** et l'ensemble des acteurs concernés (le monde agricole…) ;
- **Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation** des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits ;
- **Accompagner les collectivités dans la mise aux normes** et le respect des conditions d'un assainissement performant, conditions pour le développement urbain respectueux.

Priorité 3.3 : S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

Défis à relever

➔ **Poursuivre une gestion optimale de la ressource en sous-sol et des déchets**

- **Maintenir les capacités de production de matériaux** tout en garantissant la réversibilité des carrières (réaménagement à termes…) ;

- **Valoriser l'usage de matériaux recyclés** dans l'aménagement du territoire (matériaux issus du recyclage des produits de démolition, bois de rebut, boues d'épuration, déchets ménagers et agricoles…) ;

- Poursuivre les efforts de **prévention et de réduction des déchets** :
  - Promouvoir les initiatives d'économie circulaire en lien avec les déchetteries et ressourceries mais aussi celles liées à l'écologie industrielle (valorisation de la production d'énergie industrielle et déchets…) ;
  - Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités (réutilisation, tri…) .

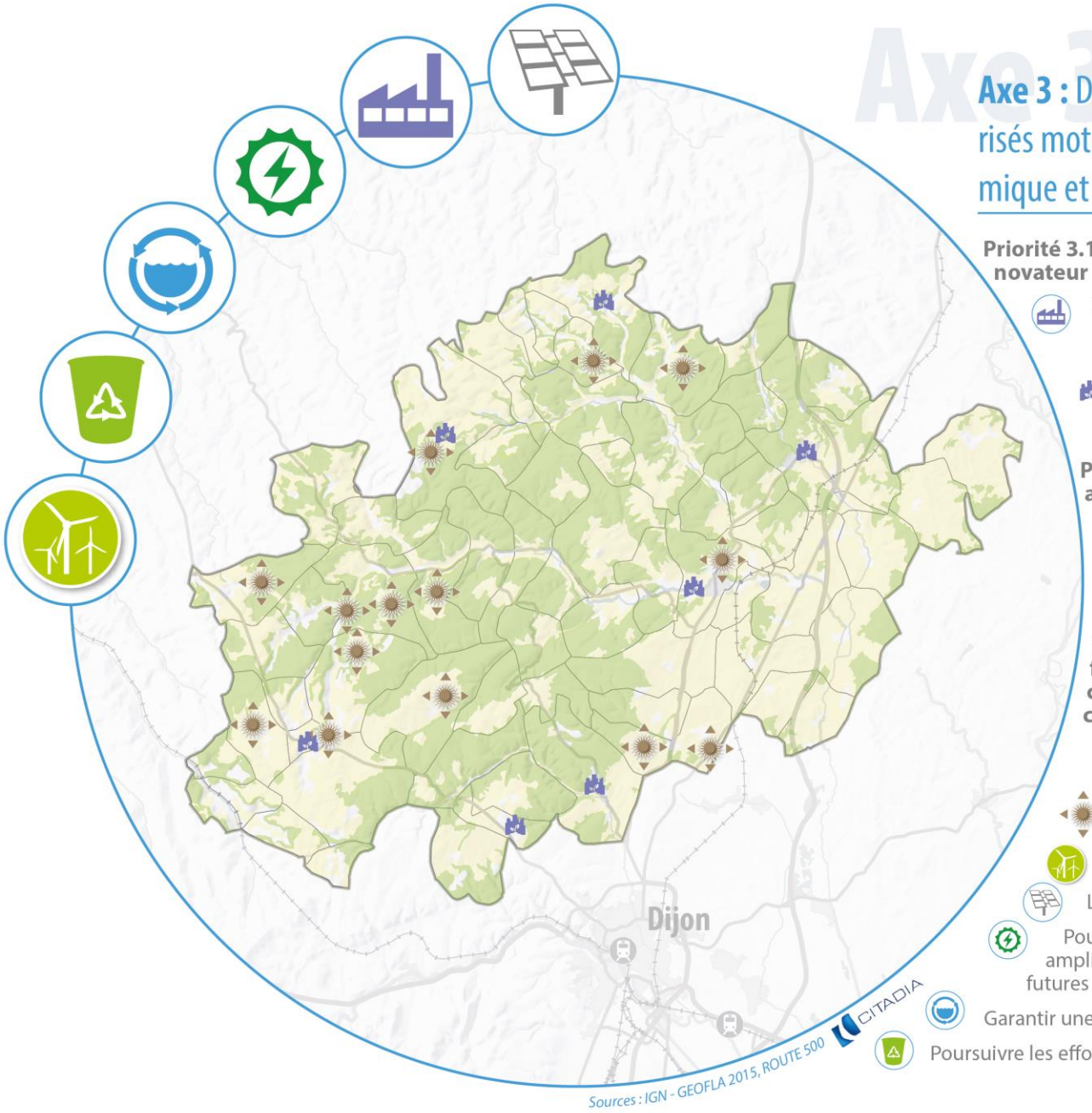

Axe 3 : Des savoir-faire et des ressources valorisés moteurs d'un développement économique et résidentiel renouvelé

PADD - SCoT du PETR Seine-et-Tilles

Priorité 3.1 : Structurer un tissu économique pluriel et novateur

- Identifier et hiérarchiser les zones d'activités économiques dans un principe de complémentarité et optimiser leur foncier disponible
- Mobiliser l'immobilier d'entreprise vacant pour concilier croissance et gestion éco-responsable

Priorité 3.2 : Soutenir les filières vertes liées aux ressources agro-naturelles du territoire

- Assurer la mise en valeur du potentiel économique de la forêt
- Intégrer pleinement l'agriculture au cœur des dynamiques d'économie productive

Priorité 3.3 : S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

Réduire la dépendance énergétique du territoire en s'appuyant sur :

- La valorisation de la biomasse notamment du bois-énergie et de la méthanisation
- Les réflexions de développement de l'éolien
- Les réflexions de développement du photovoltaïque
- Poursuivre le développement du mix énergétique en amplifiant l'exploitation de ressources connues et futures
- Garantir une gestion durable de la ressource en eau
- Poursuivre les efforts de prévention et de réduction des déchets